

AOP « MARSANNAY » 1^{ER} CRUS

Annonce de mise en consultation publique

Lors de sa séance du 18 juin 2026, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses de l'INAO a décidé la mise en consultation publique du projet d'aire parcellaire révisée de l'appellation d'origine susmentionnée.

Ce projet d'aire parcellaire concerne 3 communes : Chenove, Marsannay-La-Côte et Couchey.

Les plans matérialisant le projet d'aire parcellaire pourront être consultés en mairie des communes concernées aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de consultation.

La consultation se déroulera du 15 juillet 2026 au 15 septembre 2026 inclus.

Pendant ce délai, et conformément à la Directive INAO relative aux procédures de délimitation des indications géographiques, toute personne ayant un intérêt à agir pourra formuler des réclamations :

- Via le site : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/projet-aoc-marsannay-1er-crus-annonce-de-consultat>
- Ou auprès de l'INAO par courrier à l'adresse suivante : 16, rue du Golf (Parc du Golf) Bât. Bogey 21800 QUETIGNY.
- Ou par courriel à l'adresse suivante : INAO-DIJON@inao.gouv.fr

Aucune réclamation ne sera prise en compte après le 15 septembre 2026, le cachet de la poste ou l'accusé de réception électronique faisant foi.

Le dossier complet est consultable dans le délai prévu ci-dessus sur rendez-vous au siège de l'ODG (Syndicat de Défense de l'AOC Marsannay, DOMAINE BOUVIER René, Chemin de Saule, 21220 BROCHON), ainsi qu'au site INAO susnommé aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.